

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31536**

Intitulé

Educateur de chiens d'assistance pour personnes en situation de handicap

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association nationale d'éducation de chiens d'assistances pour personnes handicapées - Association handi'chiens	Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212t Soins des animaux, soins vétérinaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'éducateur Handi'chiens est responsable d'un groupe de chiens tous les 6 mois. En appliquant à la lettre les méthodes d'éducation de l'association, il assure sa mission en totale autonomie. Il rend compte de son activité au responsable du centre d'éducation ainsi qu'au directeur général de l'association.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Eduquer les chiens en centre d'éducation

Choisir et acheter les chiots, futurs chiens d'assistance

Choisir les familles d'accueil

Former les familles d'accueil

Assurer l'entretien et le bien-être quotidien des chiens en centre d'éducation

Apparier le chien et la personne handicapée ou le référent de l'établissement médico-social

Assurer le suivi sanitaire, comportemental et technique de la paire personne handicapée - chien ou personne référente - chien

Informier, représenter et promouvoir l'activité de la structure

Capacités attestées :

-éduquer un chien d'assistance répondant aux besoins de la personne handicapée

-sélectionner un élevage et des chiots

-sélectionner des familles d'accueil en fonction des critères propres à Handi'Chiens

-adapter le profil du chiot à celui de la famille d'accueil

-conduire des cours familles d'accueil en adaptant son discours et sa progression pédagogique aux familles et aux chiens

-gérer l'entretien des locaux, l'état sanitaire des chiens et leur détente quotidienne

-proposer des profils de chiens de 24 mois à chaque personne handicapée retenue pour un stage de transmission

-proposer des chiens adaptables pour les établissements médico-sociaux

-assurer un suivi adapté et personnalisé du chien au regard de la demande du bénéficiaire et de l'évolution de sa pathologie

-conduire des démonstrations, en public, de l'activité d'un chien d'assistance et d'animer des présentations

-adapter son discours à différents publics (écoles, entreprises, associations de personnes handicapées, mécènes ...)

-suivre une formation continue adaptée à ses besoins et à celle de l'association Handi'chiens

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

chien d'assistance, éducation

Educateur de chien d'assistance Handi'Chiens, dans un centre d'éducation de l'association

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Certificat de Capacité lié aux Animaux Domestiques (CCAD)

Permis de conduire en cours de validité

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend 4 composantes correspondant aux champs de compétences présentés ci-avant :

1- Accueil, suiv, entretien et placement du chiot

2- Application des techniques d'éducation du chien d'assistance Handi'chiens avec les familles d'accueil, puis en centre d'éducation

3- Accueil, formation de la personne handicapée ou de l'établissement médico-social

4- Administration et communication

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Un administrateur de l'association, le responsable technique , un éducateur référent, un spécialiste du handicap, un vétérinaire, un responsable de centre
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	Un administrateur de l'association, le responsable technique , un éducateur référent, un spécialiste du handicap, un vétérinaire, un responsable de centre

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Educateur de chiens d'assistance pour personnes en situation de handicap" avec effet du 02 janvier 2011, jusqu'au 24 mai 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

4 par an

Autres sources d'information :

www.handichiens.org

handichiens

Lieu(x) de certification :

Association Handi'chiens (ex ANECAH : Association Nationale d'Education de Chiens d'Assistances pour Personnes Handicapées)

13 rue de l'Abbé Groult

75015 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Alençon (61)

Marcy L'étoile (69)

Saint Brandan (22)

Vineuil (41)

Historique de la certification :